



A vos cultures

N°31 – 02 novembre 2023

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du bulletin de santé du végétal N°35

A RETENIR :

Colza :

- Charançon du bourgeon terminal : Les captures se sont poursuivies dans le réseau. Le pic de vol semble avoir été atteint. Comme indiqué la semaine dernière, et malgré les conditions météorologiques difficiles, l'intervention doit être en cours ou à effectuer rapidement, si possible sur cette fin de semaine. A raisonner en fonction du risque agronomique.
- Grosses altises : Toujours quelques captures d'adultes en cuvette. Prévoir de réaliser un premier test berlèse la semaine prochaine.

Céréales :

Semis à levée en cours dans les parcelles du réseau mises en place pour l'instant.

Surveiller les limaces dans les parcelles à risque (motteuses).

Très faible pression cicadelles. Pas de présence de pucerons en végétation mais les conditions météorologiques de ces derniers jours n'ont pas permis de faire de bonnes observations. A surveiller par temps ensoleillé.

COLZA

STADES :

De huit feuilles (B8) à dix feuilles et plus (> B10) pour les onze parcelles observées cette semaine dans le réseau. Le retour des pluies et les températures douces ont permis aux colzas de continuer ou de se remettre à pousser.

CHARANCON DU BOURGEON TERMINAL



Charançon du bourgeon terminal (Terres Inovia)

Aucun seuil pour ce ravageur. La seule présence des adultes sur les parcelles, détectée par les captures dans les pièges sur végétation constitue un risque pour la culture. En effet, 10 à 15 jours après les premières captures, les femelles sont aptes à pondre. Les larves peuvent migrer des pétioles vers les cœurs et occasionner des dégâts importants par destruction du bourgeon terminal. Le risque de destruction du bourgeon terminal est d'autant plus élevé que le développement végétatif automnal est faible.

La dynamique de vol du charançon du bourgeon terminal s'apprécie à l'échelle d'un réseau.

Le vol de charançons amorcé la semaine dernière dans le réseau s'est poursuivi cette semaine, puisque des captures ont eu lieu dans onze parcelles sur douze observées (avec de 1 à 52 individus capturés pour une moyenne de 3).

La simple présence du ravageur n'est pas le seul indicateur à prendre en compte. Pour estimer le risque parcellaire lié au charançon du bourgeon terminal et avant toute intervention, nous vous conseillons d'utiliser l'outil de Terres Inovia en cliquant sur le lien suivant <https://www.terresinovia.fr/-/charancon-bourgeon-colza>

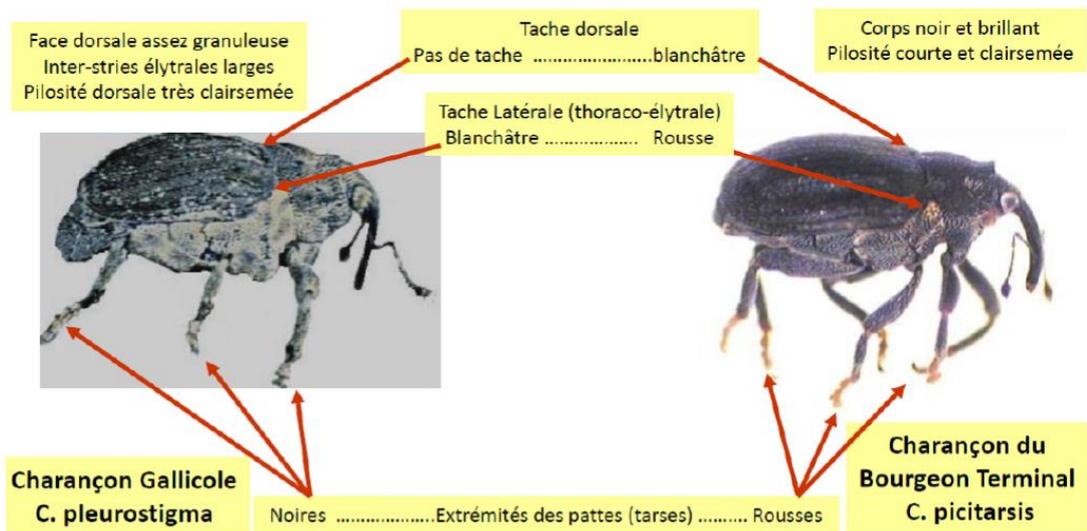
Comme indiqué la semaine dernière, pour les parcelles présentant un risque agronomique justifiant une intervention, celle-ci doit être en cours ou à effectuer rapidement, malgré les conditions météorologiques difficiles. En cas d'intervention, préférez :

KARATE ZEON (lambda-cyhalothrine 100 g/l) à 0.075 litre/ha (3 applications par an).

Ne pas confondre le charançon du bourgeon terminal avec le charançon gallicole (quelques captures sur le Nord Allier ces dernières semaines).

Charançon Gallicole

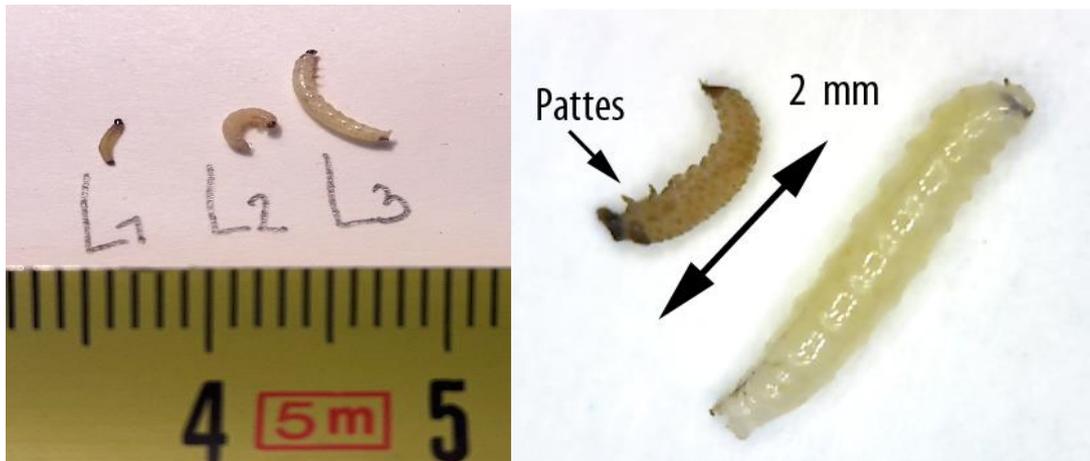
Adulte : ne pas confondre avec le charançon du Bourgeon Terminal



LARVES DE GROSSES ALTISES :

Le vol de grosses altises a débuté à partir du 25/09. La majorité des éclosions ont d'ores et déjà eu lieu. Il sera nécessaire de sonder les pétioles des plantes, à la recherche d'éventuelles galeries.

Aucun signalement de larves cette semaine. Les valeurs sont de l'ordre du signalement de présence et ne présentent à ce jour aucun risque. (Attention, d'autres larves sont observées dans les plantes, notamment des larves de diptères).



Stades larvaires de grosses altises L1, L2, L3 (photo Terres Inovia).

Comparaison larve de grosse altise (à gauche) et larve de diptère peu nuisible (à droite). Photo Terres Inovia.

Les dégâts ne sont importants que si le cœur des plantes est touché ce qui est rare dans le cas de colzas bien développés. Pour estimer le risque parcellaire cliquez sur le lien suivant <https://www.terresinovia.fr/-/larve-grosse-altise-colza>

Seuil de risque : (du stade 6 feuilles jusqu'au stade reprise de végétation)

- En l'absence de risque agronomique, intervenir au seuil indicatif de 5 larves par plante
- En cas de risque agronomique identifié, intervenir au seuil indicatif de 2-3 larves par plante ou 7 plantes sur 10 avec des larves dans les pétioles des feuilles.

Afin de déterminer la pression larves d'altises, il existe une méthode très simple à généraliser : la méthode Berlèse. Cette dernière consiste à laisser sécher les plantes de colza et à attendre que les larves quittent les plantes.

Mode opératoire : prélever 20 à 30 plantes, couper les limbes des plantes en conservant la nervure centrale, disposer les plantes sur un grillage au-dessus d'une bassine remplie d'eau et de mouillant, placer les dispositifs dans une pièce bien chauffée pendant au moins 10-15 jours, le temps que les plantes sèchent et que les larves en sortent, compter le nombre de larves tombées dans les bassines tous les 2-3 jours et les en sortir pour éviter de les compter 2 fois, arrêter les comptages quand plus aucune larve ne sort depuis 3-4 jours.

Prévoir de réaliser un premier test Berlèse la semaine prochaine.

Compte tenu de la présence de résistance forte des larves de grosses altises aux pyréthrinoïdes dans le département et de la suppression du phosmet, l'intervention visant le charançon du bourgeon terminal risque de n'avoir qu'une faible efficacité sur larves de grosses altises.

En cas d'intervention nécessaire (avec test berlèse au préalable), privilégiez :

MINECTO GOLD (cyantraniliprole 400 g/kg) à 0,1 kg/ha, qui pour la deuxième année consécutive a bénéficié d'une dérogation dans certaines régions ou départements de France dont l'Allier.

Attention, cette année, la dérogation s'étale uniquement du 10 octobre au 31 décembre 2023. L'utilisation d'une huile homologuée pour usage bouillie insecticide type ACTIROB B (huile de colza estérifiée 842 grs/l) à 1 l/ha est recommandée.

Conditions d'application :

Une application entre les stades BBCH 16 et 19, avec une ZNT aquatique de 20 m, dont DVP de 20 m, une ZNT arthropodes non-cibles de 5 m et une ZNT riverains de 5 m. Ne pas utiliser en présence d'abeilles. Cette autorisation est limitée aux traitements réalisés dans les zones suivantes de forte résistance aux pyréthrinoides : régions Grand-Est, Bourgogne-Franche-Comté, Ile-de-France et Centre-Val-de-Loire ainsi que les départements de l'Allier et de l'Aisne. Un test Berlèse doit être réalisé au préalable et l'intervention est à raisonner selon l'estimation du risque par les outils d'aide à la décision disponibles. Le produit ou tout autre produit contenant du cyantraniliprole ne doit pas être appliqué plus d'une fois tous les 3 ans sur la même parcelle.

CEREALES

Le réseau de parcelles se met en place très progressivement avec les cumuls d'eau importants qui décalent les semis. Six parcelles de céréales (blé, orge) ont été observées cette semaine sur le département avec des stades compris entre pré levée et une feuille étalée.

LIMACES : Morsures signalées en faibles quantités (1 % des pieds) dans deux parcelles de Sologne.

A surveiller dans les parcelles motteuses jusqu'au stade 3 feuilles.

Voir les recommandations d'Arvalis pour la lutte contre les limaces en suivant le lien suivant :

http://www.fiches.arvalis-infos.fr/fiche_accident/fiches_accidents.php?mode=fa&type_cul=1&type_acc=3&id_acc=27

CICADELLES : (Situations à risques et luttes agronomiques voir BSV).



Cicadelle adulte (spamotettix alienus)

5 bandes blanches étroites
6 bandes beiges larges longitudinales
sur le sommet de la tête
caractéristiques de l'espèce
Des ailes disposées en forme de toit (^)
Tibia postérieur avec de nombreuses
épines caractéristiques de la famille

Le seuil de nuisibilité est fixé à 30 captures hebdomadaires sur plaque engluée. Vous pouvez également réaliser une observation directe des cicadelles sur la parcelle durant une période ensoleillée, en parcourant la parcelle si sur 5 points d'observations votre passage fait sauter devant vous au moins 5 cicadelles pour chaque point d'observation, on estime alors que le seuil est atteint.

Cette semaine, les six plaques engluées installées dans le réseau font état de 0 à 16 individus capturés en 7 ou 8 jours, avec des captures uniquement sur deux parcelles.

Les conditions pluvieuses de ces derniers jours n'ont pas été favorables aux cicadelles qui sont sensibles à l'hydromorphie.

Aucune intervention nécessaire pour l'instant.

PUCERONS : (Situations à risques et luttés agronomiques voir BSV).

Démarrer la surveillance également dès la levée de la céréale.

Le seuil de nuisibilité est fixé à 10 % de pieds porteurs ou présence de pucerons quel que soit leur nombre depuis plus de dix jours.

Aucun signalement de puceron sur plante en début de semaine avec des conditions météorologiques très dégradées.

Pour rappel, certaines variétés d'orge d'hiver, comme BONAVIRA, ETERNEL, KWS BORRELY, LG CAIMAN, LG ZORICA, MARGAUX, RAFAELA sont tolérantes à la JNO (jaunisse nanisante de l'orge). Elles ne nécessitent donc pas un traitement spécifique visant les pucerons, sauf en cas de très forte pression qui entraînerait une dépréciation directe par prélèvement de sève. Attention ces variétés ne sont pas tolérantes à la maladie des pieds chétifs transmise par les cicadelles.

Aucune intervention nécessaire pour l'instant, mais attention les conditions peu propices à l'observation peuvent masquer leur activité et le risque pourrait évoluer si la météo devenait plus clémente.

Vous trouverez ci-dessous différents liens pour :

- Retrouver l'ensemble des matières actives des produits cités ci-dessus
<https://ephy.anses.fr>
- Pour le bon usage des produits phytopharmaceutiques
<https://extranet-allier.chambres-agriculture.fr/publications/toutes-les-publications/la-publication-en-detail/actualites/le-bon-usage-des-produits-phytosanitaires/>
- Pour connaître les méthodes alternatives aux produits phytopharmaceutiques
<https://extranet-allier.chambres-agriculture.fr/publications/toutes-les-publications/la-publication-en-detail/actualites/methodes-alternatives-1/>
- Registre National des certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques (CEPP) https://alim.agriculture.gouv.fr/cepp/content/ap_fiches_action
- Et pour toutes autres informations
[Site de la Chambre d'Agriculture de l'Allier](#)

*" Ce bulletin vous propose un conseil collectif qui reste à adapter à chaque situation locale dans le respect des bonnes pratiques agricoles phytosanitaires et des conditions d'application optimales. Dans tous les cas, l'utilisation des produits phytosanitaires doit se conformer aux informations mentionnées sur l'étiquette qui ont valeur légale"
"Si aucune alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de suffisamment pertinente à ce stade, pour la situation décrite. Cependant, des alternatives préventives peuvent exister, elles seront détaillées ultérieurement dans notre bulletin".*

La responsabilité du ministère en charge de l'agriculture ne saurait être engagée.

"La Chambre d'agriculture est titulaire d'un contrat d'assurance n°32075969X-2124 garantissant notamment sa responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytopharmaceutiques"

La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Rédaction : Mickaël Bimbard et Christelle Johannel

Chambre d'Agriculture de l'Allier - 60 Cours Jean Jaurès – BP 1727 -03017 Moulins cedex
Tél : 04 70 48 42 42 – Fax 04 70 46 30 69 - cda.03@allier.chambres-agriculture.fr

